

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1551

12 août 2009

SOMMAIRE

3G Trade S.A.	74402	Maconlux S.à r.l.	74445
A.M.P. Grenailles S.A.	74406	Maschinenbau und Metallbau G.m.b.H. ..	74438
Analytical Bioventures S.C.A.	74405	Matro S.A.	74444
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	74403	Medistar s.à r.l.	74425
Beaubien S.A.	74445	Meg Holding S.à.r.l.	74436
Beghin Holding S.A.	74404	MGPA (Lux) S.à r.l.	74447
Biomet Global Holding Company	74405	MGP Jack S.à r.l.	74411
Biosystem	74410	MGP Mahuta S.à r.l.	74447
Blue Sapphire S.A.	74408	MGP Pope Parallel S.à.r.l.	74412
Carrus Finances S.A., SPF	74412	Mondialconstruction Holding S.A.	74444
CIE Property S.à r.l.	74419	New World Investments Holdings S.A. ..	74414
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A.	74434	NGI 3E International	74413
Creutz & Partners, Global Asset Manage- ment S.A.	74411	N.G.I. International S.à r.l.	74413
CTM-Holding	74448	OI-Games S.A.	74426
CWS-boco BeLux N.V. Luxembourg Branch	74409	One51 ES Luxembourg Sàrl	74413
Dësch-Tennis Echternach	74422	Precisé S.à.r.l.	74403
Ecotechnology S.A.	74403	Privileged Property Lux I S.A.	74402
Fiduciaire des P.M.E.	74408	Raley S.A.	74407
Foncière Paseo S.A.	74409	Rally Lux Holding One S.à r.l.	74410
Fundamental	74419	Rhododendron S.A.	74408
Gaillon S.C.A.	74409	Rikona Food Corporate Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch	74416
Golfi S.A.	74419	Roquette Re S.A.	74406
Howald S.A.	74405	Santec S.A.	74419
Ilva International S.A.	74402	Scholtes Carrelages S.à.r.l.	74402
Industrial Properties S.A.	74446	Sibad International S.A.	74418
IP2IPO (EUROPE) Limited	74403	Simla Trust S.A.	74407
ista Holdco 1 S.A.	74448	Sired S.A.	74406
J F D S.à r.l.	74404	Sofia II S.à r.l.	74416
Jordan S.A.	74418	Tegola International S.A.	74407
Luxfuel S.A.	74404	Thai Brasserie & Restaurant (T.B.R.) S.à r.l.	74446
Luxieco S.A.	74438	Vahina	74402
		WM Investments Sàrl	74439

Ilva International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 98.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009093013/10.

(090111258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Scholtes Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, 1, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 46.955.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093007/10.

(090111336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Privileged Property Lux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 130.115.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009093005/10.

(090111274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Vahina, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009093016/10.

(090111253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

3G Trade S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.987.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société 3G TRADE S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 102987, de son adresse actuelle : 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission du commissaire aux comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009093500/14.

(090112332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Precisé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Z. I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 96.222.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2009093014/13.

(090111331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

IP2IPO (EUROPE) Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.436.

Comptes 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Dénomination: IP2IPO (EUROPE) LIMITED

Nature: société privée à responsabilité limitée de droit anglais IP2IPO (EUROPE) LIMITED, enregistrée sous le numéro 06553076 au "Registrar of Companies for England and Wales", siège social à 24 Cornhill, Londres EC3V 3ND, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009093032/13.

(090111539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.643.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 109.507.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 10 juillet 2009

Par les résolutions du 10 juillet 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Mme Caroline Bonald en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009093033/16.

(090111512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Ecotechnology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 71.000.

Le bilan rectificatif ci-joint remplace la première version du bilan déposé le 14/05/2009 portant le numéro L090070015.04

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093645/12.

(090112646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Beghin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.502.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 22 mai 2009

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

De déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Charles ZINI, demeurant à CH-1204 Genève, 6, rue du Port (Suisse), conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2009.

Monsieur Charles ZINI portera le titre d'Administrateur-Délégué de la société et partant pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégués à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric Deflorenne

Référence de publication: 2009093651/20.

(090112692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

J F D S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 99.283.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093644/10.

(090112643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Luxfuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.420.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 17 mars 2009:

Nominations statutaires:

Le mandat de tous les administrateurs actuels venant à expiration, l'Assemblée est appelée à élire les nouveaux membres du Conseil d'Administration et prend la résolution suivante:

Résolution:

"Sont nommés administrateurs pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010:

Monsieur Adrien Ney, 19, Kuelscheir, L-6211 Consdorf (un siège)

Monsieur David Arendt, 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange (un siège)

LUXAIR S.A., Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg (un siège)

SKYTANKING N.V., 25 Bessenveldstraat, B-1831 Diegem (un siège)"

Désignation d'un réviseur d'entreprises pour 2009:

Résolution:

"L'Assemblée décide de confier à Deloitte S.A. la mission de contrôler pour une année, en application des dispositions légales en vigueur, les comptes annuels qui seront arrêtés au 31 décembre 2009."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009093618/24.

(090112065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 89.386.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2009

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2009 que:

- l'assemblée générale accepte:

* La démission de Madame Martine Ehlinger de son poste d'administrateur-délégué. Madame Martine Ehlinger conserve toutefois son mandat d'administrateur.

* La démission de Monsieur Bertrand Schmit de son poste d'administrateur.

* La démission de Monsieur Christoff Delli Zotti de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- l'assemblée générale désigne:

* Monsieur Marcel Ehlinger, né à Luxembourg, le 13 novembre 1939 et demeurant à CH-1936 Verbier, chemin de Planalui 24 en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.

* Monsieur Stéphane Merlet né à Saint Dizier (France), le 5 juillet 1971 et demeurant à L-7217 Bereldange, rue de Bridel, 52 en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014. Monsieur Stéphane Merlet est également nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, conformément à l'article 5 des statuts, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.

Fait à Windhof, le 9 mars 2009.

Pour HOWALD S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009093643/25.

(090112636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.265.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg en 27 novembre 2008

L'assemblée prend acte de la démission de la société NewMaster Associates S.A. de sa fonction de commissaire.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009093660/12.

(090112780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Biomet Global Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.305.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le directoire en date du 9 juillet 2009

- 1) La société anonyme DELOITTE SA. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2) La société à responsabilité limitée Biomet Europe B.V., avec siège social à 3316 LC Dordrecht, Pays-Bas, Toerma-lijnring 600, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 3) M. Hans DE GRAAF a été nommé président du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Biomet Global Holding Company*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009093675/17.

(090112406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

A.M.P.G. S.A., A.M.P. Grenailles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 35.568.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mai 2009

1. Monsieur Rémi BAYLOT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Maurice SAGE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Pierre-Yves FAYARD, administrateur de sociétés, né le 26 avril 1962, à Valence (France), demeurant à F-38000 Grenoble, France, 8, rue Charles Lory, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *A.M.P. GRENAILLES S.A., en abrégé A.M.P.G. S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009093674/19.

(090112374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Sired S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.217.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 juillet 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur.
2. Monsieur Vincent TUCCL, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 17/07/2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *SIREDA S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009093676/17.

(090112425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

—
Extraits du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2009

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Mr Yannick Zigmann demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2163 à Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009, suite à la démission de Mr Lambert Schroeder.
- L'Assemblée reconduit les mandats des administrateurs Messieurs Guy Roquette, Pierre-Xavier Lemaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009
- L'Assemblée reconduit DELOITTE SA en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009093615/18.

(090112012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.474.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2009

- la démission des sociétés MADAS S.à r.l. et LOUV S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.
- Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

SIMLA TRUST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009093609/18.

(090111916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Raley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.271.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. Juli 2009

- Die Amtsniederlegung des Herrn Tom RANERI als Verwaltungsratsmitglied und der Frau Cynthia SCHWICKERATH als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzende des Verwaltungsrats aus persönlichen Gründen sind angenommen.
- Herr Christoph KOSSMANN, employé privé, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, und Herrn Philippe STANKO, employé privé, 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sind als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt. Ihre Mandate werden anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2013 stattfinden wird, verfallen.

Luxemburg, den 10. Juli 2009.

Für beglaubigten Auszug

RALEY S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009093605/18.

(090111934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Tegola International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.688.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2009

Monsieur LANTE Fabrizio, 78, viale Matteotti, I-31015 Conegliano, Monsieur SCHAEFFER Nicolas et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
TEGOLA INTERNATIONAL S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2009093683/18.

(090112507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Rhododendron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 13.173.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juillet 2009, que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Rodolphe GERBES, en qualité de Commissaire aux comptes et décide de l'élection de la société:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009093592/18.

(090112133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Blue Sapphire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.248.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 juillet 2009

- la démission de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 10 juillet 2009.

- La cooptation de Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en remplacement de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, Administrateur démissionnaire est acceptée.

- Madame Chantal MATHU terminera le mandat de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

BLUE SAPPHIRE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009093600/20.

(090111937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.734.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009

Quatrième résolution

Est renouvelé le mandat de commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Paul LAPLUME, ayant son siège social à 42, rue des Cerisiers L-6113 JUNGLINSTER. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 12 mai 2009.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009093670/16.

(090112310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

CWS-boco BeLux N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5280 Sandweiler, 6, Zone Industrielle Rolach-Hall.

R.C.S. Luxembourg B 60.120.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société CWS-boco BeLux N.V., société anonyme de droit belge, avec siège social au Berchemstadionstraat 78, B-2600, Berchem, Anvers, Belgique (la "Société"), tenue le 29 mai 2009, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les mandats des administrateurs et administrateurs délégués suivants ont été renouvelés avec effet immédiat, pour une durée de six ans expirant au jour de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Jan Klooster, administrateur et administrateur délégué, né le 8 août 1957, à Veldhoven, Pays-Bas, demeurant au 8, Koepelstraat, 5243 SC Rosmalen, Pays-Bas.

- Monsieur Roland van Veen, administrateur et administrateur délégué, né le 14 septembre 1960, à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à Jacobus van Vessemsingel 23, 3065 NH Rotterdam, Pays-Bas.

- Monsieur Markus Hucko, administrateur et administrateur délégué, né le 27 mai 1972 à Eschweiler, Allemagne, demeurant au Tovermolen 23, 5629 LH Eindhoven aux Pays Bas.

2. Le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren Bvba (BE 0429.501.944), ayant son siège social au 18, Woluwedal, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique, a également été renouvelé pour une période de trois ans expirant au jour de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009093673/27.

(090112367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.113.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 juillet 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093576/13.

(090112762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Foncière Paseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.555.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Nicole THIRION, Administrateur. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

FONCIERE PASEO S.A.

N. THIRION / A. VIGNERON / C. FRANCOIS

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009093587/14.

(090112258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Biosystem, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Extrait de cession de parts sociales

Il résulte de conventions de cession de parts sous seing privé entre les sociétés LIBOURNE COMPANY Ltd, ayant son siège social à Pacea Estate, Road Town, TORTOLA B.V.I, registered B.V.I. N° 68975, la société MIDWAY Holdings Ltd, ayant son siège à Urb. Obarrio, Enid Building Office 4, 56 Street Panama registered Panama N° 207720/23367/0181 et la société International Business & Partners, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal RCS Luxembourg B 35.973, Monsieur Gilles BONAMY né le 07/09/1959 à Villejuif demeurant 198 Route Bondes F-06390 BENDEJUN et Monsieur Anthony BONAMY né le 12/09/1981 à Longjumeau demeurant 400 Avenue des Moulins, F-34080 Montpellier

Depuis le 20/03/2009, les associés de la société BIOSYSTEM Sàrl sont composés comme suit:

- IBS & PARTNERS S.A., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg: B 35.973	05 parts sociales
- Monsieur BONAMY Gilles, né le 07/09/1959 à Villejuif, 198, Route Bondes, F-06390 BENDEJUN	49 parts sociales
- Monsieur BONAMY Anthony, né le 12/09/1981 à Longjumeau, 400, Avenue des Moulins, F-34080 Montpellier	46 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00€ chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093588/24.

(090112206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Rally Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.100,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.130.

EXTRAIT

Par résolution écrite

- en date du 3 septembre 2008, les associés de la Société

* ont accepté les démissions de Monsieur Oliver Haarmann et Monsieur Johannes Huth en tant que gérants de la Société

* ont nommé Monsieur Torbjorn Midsem et Monsieur Nicolas Gheysens en tant que gérants de la Société à partir du 3 septembre 2008 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, Gérant

avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, Gérant

avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Torbjorn Midsem, né le 28 juillet 1977 à Steinkjer en Norvège, gérant, Gérant

avec adresse professionnelle au 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Nicolas Gheysens, né le 12 décembre 1976 à Tourcoing en France, gérant, Gérant

avec adresse professionnelle au 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rally Lux Holding One S.à r.l.
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2009093695/30.

(090112054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.437.

—

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig im Wege des Umlaufverfahrens Folgendes:

Mit Wirkung vom 1. August 2009 wird Herr Lars Soerensen von der Funktion der täglichen Geschäftsführung entbunden. Die tägliche Geschäftsführung wird an die nachfolgend aufgeführten Personen delegiert:

Frau Gaëtane Creutz-Dommel, Herr Yves Creutz und Herr Thomas Deutz.

Der Geschäftsverteilungsplan ergibt sich aus dem Organisationsreglement.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés ist demzufolge ein Änderungsantrag betreffend die tägliche Geschäftsführung zur Streichung des Geschäftsführers, Herrn Lars Soerensen, an das Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg zu stellen.

Weiswampach, 16. Juli 2009, Unterschriften des Verwaltungsrates von Creutz & Partners:

Marcel Creutz / Lars Soerensen / Yves Creutz / Gëtane Creutz-Dommel / Thomas Deutz

Verwaltungsratspräsident / Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied /

Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009093817/19.

(090112228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.199.275,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.137.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. Madame Julie Mossong demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009.

3. Monsieur Neil Jones demeurant professionnellement, 8 Shenton Way, #15-02 Singapour 068811, Singapour a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

4. Monsieur Alexander Jeffrey demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

5. Madame Delloula Aouinti, secrétaire général, née le 4 avril 1979 à Villerupt, France et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

6. Madame Joanne Fitzgerald, secrétaire général adjointe du groupe, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

7. Madame Christine Clarke, responsable de la gestion des actifs, née le 4 mai 1967 à Leeds, Royaume-Uni et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christine Clarke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Jack S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2009093746/35.

(090112455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

MGP Pope Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.813.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. Madame Julie Mossong demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009.

3. Monsieur Neil Jones demeurant professionnellement, 8 Shenton Way, #15-02 Singapour 068811, Singapour a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

4. Monsieur Alexander Jeffrey demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

5. Madame Delloula Aouinti, secrétaire général, né le 4 avril 1979 à Villerupt, France et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

6. Madame Joanne Fitzgerald, secrétaire général adjointe du groupe, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

7. Madame Christine Clarke, responsable de la gestion des actifs, née le 4 mai 1967 à Leeds, Royaume-Uni et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christine Clarke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Pope Parallel S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2009093744/35.

(090112461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Carrus Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.552.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 avril 2009

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance. Monsieur Jean-Claude GO-BITTA, domicilié au 37B, Avenue de l'Observatoire, B-1180 Bruxelles, Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, la société S.G.A. SERVICES S.A., domiciliée au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
CARRUS FINANCES S.A., SPF
Société Anonyme

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009093733/19.

(090112720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

One51 ES Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.339.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2009:

a été nommé gérant A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Alan WALSH, né le 27 novembre 1976 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au Hillcrest, 159 Orwell Road, Rathgar, Dublin 6, Ireland en remplacement de Paul DIXON démissionnaire avec effet au 20 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009093759/15.

(090112151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

NGI 3E International, Société à responsabilité limitée,

(anc. N.G.I. International S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.515.

—
L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée N.G.I. INTERNATIONAL S.à.R.L. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B 111.515, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 261 du 6 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en NGI 3E International.
2. Modification subséquente de l'article deux des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.
3. Modification de l'objet social de la Société.
4. Modification subséquente de l'article trois des statuts afin de refléter la décision ainsi prise, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition et la gestion de participations et d'intérêts sous toutes leurs formes, dans des sociétés d'ingénierie et de construction dans les domaines de l'eau, l'énergie et l'environnement. Elle pourra également rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en NGI 3E International.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article deux des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de NGI 3E International."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition et la gestion de participations et d'intérêts sous toutes leurs formes, dans des sociétés d'ingénierie et de construction dans les domaines de l'eau, l'énergie et l'environnement. Elle pourra également rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition et la gestion de participations et d'intérêts sous toutes leurs formes, dans des sociétés d'ingénierie et de construction dans les domaines de l'eau, l'énergie et l'environnement. Elle pourra également rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2009. Relation GRE/2009/2486. Reçu soixante-quinze euros. 75,- EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009093752/75.

(090112751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

New World Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 74.983.

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NEW WORLD INVESTMENTS HOLDINGS S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constitué suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date

du 27 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 13 juillet 2000 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1470 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1470 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentale d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Nomination du commissaire-vérificateur.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Monsieur Simon W. BAKER, expert comptable, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Quatrième résolution

La société Cardinal Trustees Limited, constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827 est désignée comme commissaire-vérificateur à la gestion du liquidateur.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Duc, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2009. LAC/2009/26725. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009093766/72.

(090111972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Rikona Food Corporate Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.437.

—
EXTRAIT

Par décision des administrateurs délégués de la société Rikona Food Corporate Services Limited Liability Company en date du 28 septembre 2007

Madame Christel GIRARDEAUX, née le 27 octobre 1971 à Marennes (France), demeurant professionnellement au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommée gérante de la succursale en remplacement de Madame Carol DELTENRE démissionnaire avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Madame Christel GIRARDEAUX devient gérante de la succursale avec effet au 1^{er} octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009093760/19.

(090112143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Sofia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.162.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.500.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of June,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Sofia I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.499,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Sofia I S.à r.l.", is the sole participant of "SOFIA II S.à r.l.", a "Société à responsabilité limitée" with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen incorporated by a deed of the undersigned notary on June 2, 2009, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- €) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) parts of one Euro (1.- €) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

74417

First resolution

The sole participant decides to increase the capital of the Company by an amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (1,150,000.- €) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €) to one million one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (1,162,500.- €) by the creation and the issue of one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new parts of a nominal value of one Euro (1.- €) each.

Subscription

Thereupon, Sofia I S.à r.l. represented as aforesaid has declared to subscribe to the one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new parts with a nominal value of 1 Euro (1.- €) each at an aggregate value of one million one hundred and fifty thousand Euro (1,150,000.- €) by a contribution in cash and that such amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (1,150,000.- €) has been put at the disposal of the company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at one million one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (1,162,500.- €) divided into one million one hundred and sixty-two thousand five hundred (1,162,500) parts of a nominal value of one Euro (1.- €) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Sofia I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, dont le siège social est au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B 146.499,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que "Sofia I S.à r.l." agit en qualité d'associé unique de "Sofia II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg constituée selon acte du notaire instrumentaire du 2 juin 2009, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- €) réparti en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- €) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes conformément à l'agenda de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société d'un montant d'un million cent cinquante mille euros (1.150.000,- €) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) à un million cent soixante-deux mille cinq cents Euros (1.162.500,- €) par la création et l'émission d'un million cent cinquante mille (1.150.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune.

74418

Souscription

Sofia I S.à.r.l., prénommée, représentée telle que mentionné ci-avant, a déclaré souscrire à un million cent cinquante mille (1.150.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) pour une valeur totale d'un million cent cinquante mille Euros (1.150.000,- €) par un apport en numéraire et que ce montant d'un million cent cinquante mille Euros (1.150.000,- €) a été mis à la disposition de la société.

Seconde résolution

L'associé unique décide afin de refléter les résolutions précédentes de modifier l'article 7 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent soixante-deux mille cinq cents Euros (1.162.500,- €) représenté par un million cent soixante-deux mille cinq cents (1.162.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante avec le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Lemoine, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009093779/105.

(090112213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Jordan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.864.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009093845/12.

(090112373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009093855/13.

(090112363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Santec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.595.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009093835/13.

(090112268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Golfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2009093844/11.

(090112244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

CIE Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093843/10.

(090112247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Fundamental, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 49, rue N.S. Pierret.

R.C.S. Luxembourg F 8.024.

STATUTS

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs:

- 1) Monsieur Steve KARIER, acteur de théâtre, né le 1^{er} juin 1961 à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-2335 Luxembourg, 49, rue N.S Pierret, de nationalité luxembourgeoise
- 2) Madame Diane HEIREND, architecte, née le 25 décembre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-2335 Luxembourg, 49, rue N.S. Pierret, de nationalité luxembourgeoise
- 3) Monsieur Paul WAGENER, fonctionnaire d'état, né le 15 août 1957 à Luxembourg demeurant à L-1469 Luxembourg, 89, rue Ermesinde, de nationalité luxembourgeoise.
- 4) Monsieur Rosario GRASSO, avocat à la Cour, né le 31 juillet 1961, demeurant à L-2015 LUXEMBOURG, 122, rue Adolphe FISCHER, de nationalité italienne;

et tous ceux qui deviendront membre par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I) Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif prend la dénomination «FUNDAMENTAL» A.s.b.l. (Ci-après «l'association»).

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg-Ville. L'adresse est fixée par décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée, pour autant que le nombre de ses membres actifs et fondateurs ne soient pas inférieur à 3.

Art. 4. L'association a pour objet de:

- pratiquer et de développer l'art dramatique au Grand-Duché de Luxembourg
 - produire et promouvoir toute forme d'activités culturelles: théâtrale, musicale, audiovisuelle ou autres,
 - établir des relations entre ses membres et ceux d'associations luxembourgeoises et/ou étrangères poursuivant un but analogue,
 - créer, d'organiser et de produire des spectacles de théâtre, musicaux ou autres spectacles d'intérêt culturel,
 - coproduire des spectacles de théâtre, musicaux ou autres spectacles d'intérêt culturel avec des théâtres et/ou opéras luxembourgeois et étrangers,
 - créer, d'organiser et de produire des expositions, installations ainsi que toutes sortes d'interventions d'artistiques dans un contexte urbain,
 - favoriser la rencontre entre les auteurs, compositeurs, metteurs en scène, dramaturges, comédiens, chanteurs, musiciens et scénographes du Grand-Duché de Luxembourg,
 - favoriser l'échange avec les auteurs, compositeurs, metteurs en scène, dramaturges, comédiens, chanteurs, musiciens et scénographes d'autres pays,
 - contribuer à l'éducation culturelle, en offrant à toutes personnes un moyen vivant d'accéder aux chefs-d'oeuvre du répertoire dramatique et/ou lyrique national et international,
 - fournir à chaque intéressé les informations littéraires, dramaturgiques et éventuellement logistiques pour la préparation d'un spectacle théâtral ou musical, même s'il n'est pas produit par l'association elle-même,
 - promouvoir par des commandes l'écriture dramatique et musicale,
 - promouvoir le tourisme culturel international via des représentations théâtrales liées à d'éventuels séjours au Grand-Duché de Luxembourg,
 - organiser au Grand-Duché de Luxembourg des festivals de théâtre pour des troupes de théâtre nationales et internationales, afin de promouvoir l'art théâtral sous toutes ses formes,
 - organiser et de produire des ateliers et stages de formation au théâtre,
 - gérer et d'employer les subventions, allocations et dons émanant de sources publiques et privées en vue de la promotion des arts du théâtre,
 - créer sa mission propre suivant les idées les plus avancées de l'architecture théâtrale contemporaine,
- Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

II) Admission, Démission, Exclusion

Art. 5. Le nombre de membres de l'association est illimité. Il ne peut toutefois être inférieur à trois.

Art. 6. L'association se compose de membres fondateurs, membres actifs, membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

Sont membres fondateurs les personnes citées ci-dessus comme fondateurs de l'association. Ils sont tenus de payer la cotisation annuelle et ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique ou morale qui s'intéresse à l'association à condition quelle soit admise par le conseil d'administration à la majorité simple des voix suite à une demande d'admission que la personne intéressé devra présenter au conseil d'administration. Les membres sont tenus de payer la cotisation annuelle et ont le droit de vote à l'assemblée générale. Le conseil d'administration n'est pas tenu de faire connaître le motif de décision en cas de non admission. En cas de candidature d'un mineur, le conseil d'administration peut demander l'assentiment par écrit de ses parents ou du tuteur.

Les membres bienfaiteurs sont les personnes morales ou physiques, qui, par des soutiens financiers mensuels ou annuels ou par des dons, prêtent leur soutien et assistance pour l'accomplissement de l'objet social de l'association. Les membres bienfaiteurs sont libres du droit de cotisation annuelle et n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.

Peut devenir membre d'honneur de l'association toute personne physique ou morale, admise par le conseil d'administration, qui rend ou a rendu les services notables à l'association et/ou qui ont manifesté la volonté déterminée de

soutenir l'association dans l'accomplissement de son objet social. Les membres d'honneur sont libres du droit de cotisation et n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 7. Tout membre qui compromet les intérêts et la réputation de l'association ou qui se rend coupable de manquements graves à son objet pourra être exclu de l'association.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les présents statuts, et par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

La qualité de membre se perd également par la démission volontaire ou en cas de non-paiement de la cotisation depuis plus de deux ans.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Art. 8. Le montant des cotisations annuelles payables d'avance par les membres fondateurs et actifs est fixé annuellement par l'assemblée générale à la majorité simple. Le montant ne peut être supérieur à 500,00.- EUR (cinq cents euros). Il n'est pas réclamé de cotisations aux membres bienfaiteurs et d'honneur.

III) Assemblée Générale

Art. 9. L'assemblée générale se compose de l'ensemble des membres.

Il est tenu au moins une assemblée générale ordinaire chaque année, laquelle aura lieu au plus tard le 15 novembre de chaque année.

Elle se réunit sur convocation du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres effectifs.

Les convocations doivent être adressées par écrit à tous les membres au moins dix jours à l'avance et doivent indiquer l'ordre du jour.

Les candidats au poste d'administrateur doivent faire parvenir leur candidature écrite au conseil d'administration au moins trois jours avant l'assemblée générale.

Toute proposition signée d'un nombre de membres effectifs égaux au vingtième de la dernière liste annuelle des membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 10. Seuls les membres fondateurs et actifs ont le droit de vote à l'assemblée générale. Ils peuvent s'y faire représenter par une procuration écrite. Aucun membre ayant le droit de vote ne peut représenter plus de deux autres membres ayant le même droit.

À défaut de dispositions légales ou statutaires contraires, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Art. 11. Le procès-verbal de l'assemblée générale est requis pour toute modification des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des budgets et comptes sociaux, la fixation du montant des cotisations, l'exclusion des membres, la dissolution de l'association.

Art. 12. Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions légales. Toute modification sera publiée au Mémorial.

Art. 13. Le compte-rendu de l'assemblée générale est consigné dans un registre spécifique tenu au siège de l'association. Les membres et les tiers peuvent en prendre inspection au siège sur demande écrite à adresser au conseil d'administration.

IV) Conseil d'Administration

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration.

Le nombre d'administrateurs ne peut être inférieur à trois. Le nombre maximum d'administrateurs sera de cinq.

Le conseil d'administration désigne en son sein parmi les personnes nommées par l'assemblée générale un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut coopter un membre en remplacement du poste vacant. Le membre coopté doit être confirmé à la prochaine assemblée générale et finira le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans, renouvelable indéfiniment.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il le juge utile, sur convocation de son président ou de son remplaçant ou à la demande d'un tiers de ses membres fondateurs et/ou actifs et au moins quatre fois par an. Il ne peut valablement statuer que si la majorité simple des administrateurs est présente.

Le président du conseil d'administration préside les réunions. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assurées par le vice-président.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, la voix du président ou de son remplaçant sera prépondérante.

Toutes les résolutions prises par le conseil d'administration sont consignées par le secrétaire dans un registre.

Art. 16. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extra judiciaires. Il assurera l'application des statuts et règlements, fixe la date et l'ordre du jour des assemblées, représente l'association dans ces relations avec les particuliers et les pouvoirs publics et il s'occupe des finances.

Le conseil d'administration est tenu de dresser les comptes annuels et de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale. Il prendra toutes les mesures et décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de l'association. Il a les pouvoirs les plus étendus pour pouvoir réaliser l'objet social, ainsi que pour organiser l'activité, la gestion administrative et financière de l'association.

La signature du président ou de son vice-président engagera l'association à l'égard des tiers.

Art. 17. Le conseil d'administration peut se faire assister, sous sa responsabilité et dans le cadre de ses compétences, par des groupes de travail permanents ou ad hoc, composés de membres ou de non-membres.

V) Exercice social, Comptes sociaux, Recettes, Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Le conseil d'administration présentera à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé.

La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un commissaire aux comptes, membre ou non, élu à cet effet par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

Ces comptes annuels seront approuvés par les membres fondateurs et actifs au cours de l'assemblée générale ordinaire en présence d'un rapport du commissaire aux comptes.

Art. 20. Les frais relatifs au fonctionnement de l'association seront notamment couverts par les cotisations annuelles, les recettes d'exploitation, les recettes de manifestations organisées par l'association, les contributions, dons et subsides accordés à l'association.

Art. 21. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, le ou les liquidateurs donneront aux biens de l'association après acquittement du passif une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

VI) Divers

Art. 22. Le conseil d'administration pourra élaborer un règlement intérieur lequel déterminera les conditions nécessaires à la bonne marche de l'association.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas explicitement prévu par les présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, tel que modifiée.

VII) Dispositions transitoires

Art. 24. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de l'association et se terminera le 31 décembre 2009.

Signé: Steve KARIER / Diane HEIREND / Paul WAGENER / Rosario GRASSO.

Fait à Luxembourg, le mercredi 22 juillet 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009093912/159.

(090112178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

DT Echternach, Dësch-Tennis Echternach, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6434 Echternach, 4, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg F 8.026.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juin.

Ont comparu:

- Monsieur Bermes Ralph, professeur,
63, rue Krunn, L-6453 Echternach
- Monsieur Bermes Tom, fonctionnaire,
33, rue Grégoire Schouppe, L-6479 Echternach
- Madame Berscheid Anne-Caroline, étudiante,
5, rue CM. Spoo, L-6483 Echternach

- Madame Berscheid-Hoffmann Vicky, assistante d'hygiène sociale,
5, rue C.M. Spoo, L-6483 Echternach
 - Monsieur Boden Fernand, ministre,
83A, rue Krunn, L-6453 Echternach
 - Monsieur Ciociu Traian, éducateur,
6, Op den Aessen, L-6231 Bech
 - Madame Gierten Lydie, sans profession,
42, rue Alferweiher, L-6412 Echternach
 - Monsieur Hartmann André, professeur,
3, rue du Chemin de Fer, L-6439 Echternach
- tous de nationalité luxembourgeoise,

constituant pour partie les membres du comité de l'association de fait «P.P.C. Echternach», fondée le 12 août 1955, dont les membres associés ont décidé, lors de leur réunion en assemblée générale ordinaire du 27 juin 2009, de constituer l'association de fait, sans personnalité juridique, en association sans but lucratif, établie conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif qui régit ces associations.

Cette association sans but lucratif reprend les activités, les actifs et passifs et, généralement tous les droits et obligations de l'association de fait antérieure.

Lesdits comparants ont convenu de dresser acte constitutif d'une association sans but lucratif en conformité avec la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet social, Durée, Affiliation

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui seront ultérieurement admises comme associés, est constituée une association sans but lucratif qui porte la dénomination «Dësch-Tennis Echternach», en abrégé «DT Echternach», désignée ci-après comme «l'association».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune d'Echternach. Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège par décision prise conformément aux dispositions de l'article 15, alinéa 2 des présents statuts.

Art. 3. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du tennis de table.

L'association s'efforce notamment de promouvoir et de développer le tennis de table, de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

L'association peut collecter des fonds afin de garantir son fonctionnement normal. Les ressources nécessaires sont susceptibles de provenir notamment des cotisations des membres, des recettes de manifestations sportives, populaires, culturelles, récréatives, des subventions publiques, des produits publicitaires.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant selon les règles de l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (désignée ci-après comme «la loi»).

Art. 5. L'association s'affilie à la Fédération Luxembourgeoise de tennis de table asbl, dont elle s'engage à respecter les statuts et les règlements. Elle peut s'affilier à toute autre organisation nationale ou internationale ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport.

Chapitre II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Chapitre III. Membres: admission, démission, exclusion

Art. 7. L'association se compose d'associés, désignés comme «membres actifs» et de membres donateurs. Seuls les membres actifs exercent les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts.

Art. 8. Le nombre des membres de l'association n'est pas limité.

Le nombre minimum des membres actifs est fixé à six.

Art. 9. Pour devenir membre actif, les candidats désirant faire partie de l'association présentent une demande d'admission au comité, qui s'entoure de tous les éléments nécessaires pour prendre sa décision.

L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre et le paiement de la cotisation annuelle.

L'assemblée générale, sur proposition du comité, détermine annuellement la cotisation pour chaque catégorie de membres actifs. Le montant de la cotisation ne peut excéder 15 Euro, à l'indice 100, par an et par membre actif.

Art. 10. La qualité de membre donateur s'acquiert par le versement d'un don au profit de l'association ou par le paiement volontaire d'une cotisation annuelle.

Art. 11. La qualité de membre se perd:

- par la démission notifiée au comité,
- tacitement, si le membre refuse de payer la cotisation annuelle ou ne s'en est pas acquitté dans un délai de six mois à partir de l'échéance,
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et représentés et suite à une suspension temporaire de l'affiliation prononcée par le comité pour des raisons graves, notamment en cas d'infraction grave aux présents statuts, en cas de manquement grave aux obligations à l'égard de l'association ou d'action à rencontre de ses intérêts ou en cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération de l'association ou d'un membre actif. Tout membre exposé à l'exclusion est admis à présenter ses explications devant le comité.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Art. 13. Les membres ont droit à une voix à l'assemblée générale. Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Aucun membre actif ne peut cependant représenter plus de deux membres.

Les membres actifs âgés de moins de seize ans ne peuvent statuer que par l'intermédiaire de leur représentant légal présent ou dûment représenté.

Art. 14. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle se réunit pareillement sur demande écrite d'un cinquième des membres.

Elle se réunit sur convocation du président du comité, adressée dix jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres actifs, ensemble avec l'ordre du jour.

Les autres membres peuvent être convoqués par lettre ordinaire ou par tout autre moyen (courrier électronique, ...).

Art. 15. Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, l'assemblée générale est régulièrement constituée et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix, sous réserve des dispositions impératives des articles 8, 12 et 20 de la loi.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour prendre des résolutions et pour ratifier les décisions du comité dans le cadre des compétences lui réservées par l'article 4 de la loi.

Elle fixe par ailleurs le montant des cotisations sur proposition du comité.

Elle prononce l'exclusion d'un membre conformément à l'article 11, alinéa 1^{er}, tiret 3 des présents statuts.

Elle désigne les réviseurs de caisse.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le comité. Elle doit être convoquée endéans les deux mois sur demande écrite d'un cinquième des membres actifs.

Toute proposition signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Les résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Chapitre V. Conseil d'administration

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration dénommé le comité. Le comité est composé de 5 administrateurs au moins.

Art. 18. Sont éligibles au comité les membres qui ont atteint l'âge de la majorité légale au moment de la nomination.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés. La durée de leur mandat est des 2 ans. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, les membres restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale et ont le droit d'y pourvoir provisoirement par co-optation. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, peut procéder à l'élection définitive et les administrateurs nommés dans ces conditions achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Art. 19. Les membres élus du comité répartissent entre eux les différentes charges. Ils désignent notamment un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être

cumulées. En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont remplis par le vice-président, sinon par le plus ancien des membres du comité.

Art. 20. Le comité se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le comité doit se réunir sur convocation du président ou du secrétaire ou à la demande de trois administrateurs. Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 21. Le comité ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les votes par procuration sont interdits.

Toute décision du comité est prise à la majorité simple des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 22. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous les contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer des pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, membres ou non.

Chapitre VI. Règlement des comptes

Art. 23. Chaque année le comité soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée.

Dans la quinzaine qui précède l'assemblée générale annuelle les comptes sont contrôlés et visés par deux réviseurs de caisse.

Les réviseurs de caisse sont désignés annuellement par l'assemblée générale. La fonction de réviseur est incompatible avec la qualité de membre du comité.

Chapitre VII. Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 24. Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi. Elles seront publiées dans le mois de leur date.

Art. 25. La dissolution de l'association pourra être prononcée par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi. Par même délibération, l'assemblée désigne un ou plusieurs liquidateurs et décide de l'affectation des biens.

Après l'apurement du passif, les liquidateurs disposeront des biens selon l'affectation décidée par l'assemblée générale et à défaut d'une telle décision, ils donneront aux biens une affectation, qui selon leur appréciation se rapproche le plus possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée ou bien ils apporteront les biens à l'Office Social de la ville d'Echternach.

Chapitre VIII. Dispositions finales

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est expressément renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. La nullité d'une ou de plusieurs des dispositions n'affecte pas la validité des statuts dans leur ensemble.

Art. 27. Les présents statuts entrent en vigueur au jour de leur publication.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunit pour la première fois en l'an deux mille dix.

Fait le 27 juin 2009 à Echternach en quatre exemplaires.

Signatures.

Référence de publication: 2009093913/159.

(090112446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Medistar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20 juillet 2009.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2009093915/12.

(090112254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirteenth of July.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orlando Italy Special Situations SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a company limited by shares, having its registered office at L-1331 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 31,

Here represented by Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme):

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the appearing sole shareholder and all those who may become shareholders a company in the form of a société anonyme, under the name of "OI-Games S.A." (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow under any form whatsoever, through the issue of public or private loans or bonds, whether interest bearing or profit sharing.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Registered office

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such temporary transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Shares

5.1. The subscribed corporate capital is set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros), divided into 3.100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each.

5.2. The authorized capital is set at EUR 25.000.000,- (twenty-five millions d'Euros) divided into 2.500.000 (two million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10,- (ten EUR) each.

5.3. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 13rd of July 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

5.6. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

5.7. Any share premium may be distributed by the shareholders' meeting in the form of distribution of free reserves of the company.

Art. 6. Meetings of shareholders - General

6.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

6.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, requests the formal approval of the general meeting of shareholders.

6.3. Any general meeting of shareholders shall be convened as set forth in the Law.

6.4. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

6.5. Except as otherwise required by Law, resolutions at an annual or ordinary meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shareholders present and voting, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by a two thirds majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the shareholder commitments may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

6.6. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to take part in any meeting of shareholders.

6.7. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 7. Board of directors

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, who need not to be shareholders of the Company.

7.2. However, if the Company is set up by a single shareholder or if, at a general shareholders meeting, it is acknowledged that the meeting includes no more than one sole shareholder; the composition of the board of directors may be limited to one member up to and until the next shareholders meeting evidencing that there is more than only one shareholder.

7.3. The directors shall be appointed at the general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall stay in office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

7.4. If a body corporate is appointed as director of the Company, it shall nominate a permanent representative responsible for the carrying-out of its mission in the name of and on behalf of the body corporate.

7.5. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted in a general shareholders meeting.

7.6. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies which shall remain in office until the next general meeting of shareholders or convene a general shareholders meeting for their immediate replacement.

7.7. The directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

7.8. The Board may, upon previous authorization by the shareholders' meeting, issue convertible bonds under the form of nominative certificates or bearer certificates, payable in any currency. The Board will determine the nature, issue

price, interest rate, terms and conditions for issue and repurchase, as well as all other conditions of the issue. In case of nominative certificates, a register will be held at the registered office.

Art. 8. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. Procedural aspects

9.1. In case of plurality of directors, the board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. Whatever the composition of the board of directors is, the Chairman may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telegram, fax, electronic mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail. No notice shall be required for board of directors' meetings held at those times and places as previously agreed upon by the board of directors.

9.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by fax, telegram or electronic mail another director as his proxy. The use of video and teleconferencing equipment shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be physically present and authorised to vote.

9.4. In case of plurality of directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present at the meeting of the board of directors.

9.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of those present or represented at such meeting.

9.6. Written resolutions signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions validly adopted during a meeting of the board of directors.

9.7. For the purposes of these Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 10. Minutes of the meeting of the board

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded by the minutes of the meetings to be signed by two of the Directors present at the meeting. The signature of any directors participating by tele- or vidéoconférence shall be affixed by the person instructed therefore during such video- or conference call

10.2. The resolutions adopted by the sole director shall be recorded by the minutes signed by the sole director.

10.3. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the chairman and the secretary or by any two directors.

Art. 11. Powers of the board

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation powers in respect thereof, to one of the members of the board of directors who shall be designated as the managing director. The board of directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their remuneration.

11.3. Such delegation in favor of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the general meeting on the salary, fees and any advantages granted to managing director.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company or by the joint or single signatures of any person to whom any signatory powers shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by Law who need not to be shareholder of the Company. If there is more than one statutory auditor, the

statutory auditors shall form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending of up to six years.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal Reserve.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve account. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law.

Art. 15. Dissolution and Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

15.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of shareholders further determining their powers and their compensation.

Art. 16. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders

17.1. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Thursday of the month of March at 4.30 p.m.

17.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

17.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the December 31, 2009.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital
Orlando Italy Special Situations SICAR	3,100	31,000.00	100.00%
Total	3.100	31,000.00	100.00%

All the Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31.000.- (thirty-one thousand Euros) is now available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a blocking certificate.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended have been duly observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed share capital has immediately adopted with the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at THREE (3).

2. The following are appointed Directors:

- Mrs Sonja BEMTGEN, criminologue, residing in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in Luxembourg,
 - Mrs Stéphanie Bouju, employée privée, residing in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in Luxembourg,
 - Melle Virginie Derains, employée privée, residing in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in Luxembourg.
- Unless renewed, their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

3. Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG, having its registered office in Munsbach, Parc d'Activités Syrdall,

Unless renewed, the term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

4. The registered office of the Company is established at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Orlando Italy Special Situations SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Ici représentée par Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès - qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «OI-Games S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Siège social

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'Euros) qui sera divisé en 2.500.000 (deux million cinq cent mille) actions de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 13 juillet 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Assemblées des actionnaires - Général

6.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

6.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

6.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

6.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

6.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

6.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

6.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 7. Conseil d'administration

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

7.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

7.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

7.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

7.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

7.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 8. Indemnisations

8.1. La société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il est administrateur ou directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé par telle action, procès ou procédure responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

8.2. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 9. Modalités procédurales

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, lesquels seront signés par deux des administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur-délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur-délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de mars à 16.30 heures.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Orlando Italy Special Situations SICAR, précité	3.100	31.000,-	100.00%
Total	3.100	31.000,-	100.00%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire.

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- Mme Sonja BEMTGEN, criminologue, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.
 - Mme Stéphanie Bouju, employée privée, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg
 - Melle Virginie Derains, employée privée, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.
- Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach, Parc d'Activités Syrdall.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28072. Reçu: soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093865/478.

(090112186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMET C.E.F. S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 1.860,

constituée suivant acte notarié du 3 novembre 1933, publié au Mémorial C numéro 69 du 17 novembre 1933, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph

WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 842 du 27 avril 2006.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Saliha MERINI, comptable, demeurant à B-5360 Natoye, 19, rue de Lenny.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les HUIT CENT DIX-HUIT MILLE (818.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de VINGT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 20.450.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 785.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 20.450.000,-) à HUIT CENT CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 805.450.000,-), par la création de TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE (31.400.000,-) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par des versements en espèces;

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

c) Souscription et libération des actions nouvelles par TRACTEBEL CASH MANAGEMENT SERVICES, établie à 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, RCS Luxembourg B 73.918, succursale de SUEZ-TRACTEBEL, société anonyme de droit belge, Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles n° 0403.203.264;

d) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

e) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 785.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 20.450.000,-) à HUIT CENT CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 805.450.000,-), par la création de TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE (31.400.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription et Libération

TRACTEBEL CASH MANAGEMENT SERVICES, établie à 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, RCS Luxembourg B 73.978, succursale de SUEZ-TRACTEBEL, société anonyme de droit belge, Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles n° 0403.203.264,

ici représentée par Madame Saliha MERINI, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire les TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE (31.400.000,-) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 31.400.000 actions nouvelles par TRACTEBEL CASH MANAGEMENT SERVICES, pré-qualifiée.

Les TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE (31.400.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 785.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts à désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à HUIT CENT CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 805.450.000,-), représenté par TRENTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT DIX-HUIT MILLE (32.218.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ SIX MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Merini, Conde, Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009, Relation: EAC/2009/7568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009094487/89.

(090113881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Meg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of May.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Finmeg S.r.l., a company incorporated under the laws of Italie, having its registered office in Mailand, Foro Buonaparte 70, registered with the Mailand Trade and Company's Register under number 05951430965, duly represented by Mr Michele Ratti, with professional address in Via Enzo Ratti 2, Montano Lucino, CAP 22070, Como Italy, acting in his capacity as manager.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to act that Finmeg S.r.l., prenamed represents the entire share capital of MEG HOLDING S. à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 118 on January 16th, 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Paul BETTINGEN, prenamed, dated January 22nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1609 on July 1st, 2008, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 134.467.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to introduce a new Article 14 concerning the auditor of the Company and renumbering of the following articles;
2. Appointment of an auditor for a duration of one year.
3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to add a new Article 14 to the articles of association of the Company concerning the auditor. The said new Article 14 shall thus read in its English version as follows:

" **Art. 14.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting."

Consequently the following articles shall be renumbered so that the old Article 14 shall become Article 15 and so on.

Second resolution

Following the foregoing resolution the Sole Shareholder decides to appoint as auditor of the Company as from January 1st, 2009:

I.C. DOM-COM S. à r.l., with registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 133.127.

The mandate of the auditor shall end after one year on January 1st, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the party appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Finmeg s.r.l., une société de droit italien, avec siège social à Milan, Foro Buonaparte 70, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 05951430965, dûment représentée par Monsieur Michele Ratti, ayant son adresse professionnelle à Via Enzo Ratti 2, Montano Lucino, CAP 22070, Como Italie, agissant en sa qualité de gérant.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce Finmeg s.r.l., précitée représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée MEG HOLDING S. à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, constituée selon acte du notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 118 en date du 16 janvier 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1609 du 1^{er} juillet 2008, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 134.467.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Introduction d'un nouvel Article 14 concernant le commissaire aux comptes de la Société et renumérotation des articles suivants;
2. Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée d'un an;
3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant a pris la résolutions suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel Article 14 aux statuts de la Société concernant le commissaire aux comptes. Ledit nouvel Article 14 aura donc la teneur suivante en sa version française:

" **Art. 14.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que

leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommé mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires."

En conséquence les articles suivants devront être renumérotés et ainsi l'ancien Article 14 deviendra l'Article 15 et ainsi de suite.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé Unique décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2009 le commissaire aux comptes suivant:

I.C. DOM-COM S. à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.127.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est limitée à un an et prendra fin le 1^{er} janvier 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michele Ratti, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2009, LAC/2009/19415. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009094490/108.

(090113588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Maschinenbau und Metallbau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4804 Rodange, 4, rue Schio.

R.C.S. Luxembourg B 67.073.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009094289/13.

(090112400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Luxieco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094287/10.

(090112398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 654.225,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.441.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Delvaux.

THERE APPEARED:

1) CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P. ("Partnership"), a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15195, represented by its general partner CVC Capital Partners Asia II Limited (the "CVCCP Asia II Limited"), a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453;

2) CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A, L.P. ("Parallel Fund"), a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15194, represented by its general partner, CVCCP Asia II Limited;

The Partnership and the Parallel Fund are collectively hereinafter referred to as the "Funds";

3) Mr. Won Sik Min, residing at 103-2002, Parktown Daelim Apt., Sunae-dong, Bundang-gu, Seongnam-si, Gyeonggi-do, South Korea, preferring to be reached at Winiamando, 9F Raebe ssant bldg. 147-17 samsung 1 dong, Kangnam-gu, Seoul, Korea;

4) Mr. Yeon-Kyu Jeong, residing at 114-1002, Sammaeul Apt., 1121 Hogyedong, Dongan-gu, Anyang-si, Gyeonggi-do, South Korea;

5) Mr. Jin Tae Kim, residing at 15-21 Youido-Dong Youngdungpo-Gu, Seoul 150-706, Korea;

6) Mr. Yang Woo Han, residing at 202-801, Hyundai Apt., Pyeongchon-dong, Dongan-gu, Anyang-si, Gyeonggi-do, South Korea;

7) Mr. Joo Ha Kim, residing at 110-201, Family Apt., 150 Munjeong-dong, Songpa-gu, Seoul, South Korea;

8) Mr. Andrew J. Brennan, residing at 22 Meadowlark Road, Lyme, Connecticut 06371, United States of America;

9) Mr. Woong Il Lee, residing at Hyundai Villa B-101, Banpo-dong, Seocho-gu, 728-37, Seoul, South Korea;

10) Mr. Jae Eok Shim, residing at 371-302 Samick Soweol Apt., Okum-dong, Kunpo-si, Gyeonggi-do, South Korea;

hereby represented by Me Guillaume Tryhoen, by virtue of ten proxies given by the aforementioned shareholders of the Company.

The shareholders present or represented at the meeting are shareholders of WM Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 129.441 (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 29 May 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations on 13 August 2007, number 1,711, page 82115;

The shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the present meeting of shareholders has been called by registered letter addressed to all the shareholders on May 19th, 2009. All the shares of the company being in registered form;

- That the shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been set out on an attendance list; this attendance list will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the represented shareholders and the undersigned notary;

- That the said proxies of the represented shareholders shall also remain attached to the present deed for the purpose of registration, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary;

- That it is reminded that the treasury shares as indicated on the attendance list are for information purpose only and that they shall not entitle to any voting rights as long as they are directly held by the Company itself;

- That as a result of the aforementioned attendance list, a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's corporate capital are represented at the present meeting (the "Shareholders"), which is consequently duly constituted pursuant to article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and therefore may validly deliberate and decide on the different items of the following agenda:

a) Capital increase of an amount of three hundred eighty two thousand two hundred twenty-five United States Dollars (USD 382,225.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of two hundred seventy two thousand United States Dollars (USD 272,000.-) to six hundred fifty-four thousand two hundred twenty-five United States Dollars (USD 654,225.-) by the issuance of thirty-eight million two hundred twenty-two thousand five hundred (38,222,500) new

Company's shares (the "New Shares") with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, divided into seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class A Shares, seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class B Shares, seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class C Shares, seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class D Shares and seven million six hundred forty-four thousand five hundred thirty-two (7,644,532) Class E Shares, to be fully paid up at nominal value;

b) Subscription to and full payment by the Partnership, acting by its general partner CVCCP Asia II Limited, of thirty-two million thirty eight thousand ninety-nine (32,038,099) New Shares with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, divided into six million four hundred seven thousand six hundred thirteen (6,407,613) Class A Shares, six million four hundred seven thousand six hundred thirteen (6,407,613) Class B Shares, six million four hundred seven thousand six hundred thirteen (6,407,613) Class C Shares, six million four hundred seven thousand six hundred forty-seven (6,407,647) Class D Shares and six million four hundred seven thousand six hundred forty-seven (6,407,647) Class E Shares, by a contribution in cash of an aggregate amount of three hundred twenty thousand three hundred eighty United States Dollars and ninety-nine Cents (USD 320,380.99);

c) Subscription to and full payment by the Parallel Fund, acting by its general partner CVCCP Asia II Limited, of six million one hundred eighty-four thousand four hundred one (6,184,401) New Shares with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, divided into one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class A Shares, one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class B Shares, one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class C Shares, one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class D Shares and one million two hundred thirty-six thousand eight hundred eighty-five (1,236,885) Class E Shares, by a contribution in cash of an aggregate amount of sixty-one thousand eight hundred forty-four United States Dollars and one Cent (USD 61,844.01);

d) Subsequent modification of Article 7.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and authorised share capital"); and,

e) Miscellaneous.

- That, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's share capital by the amount of three hundred eighty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars (USD 382,225.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of two hundred seventy-two thousand United States Dollars (USD 272,000.-) to six hundred fifty-four thousand two hundred twenty-five United States Dollars (USD 654,225.-) by the issuance of thirty-eight million two hundred twenty-two thousand five hundred (38,222,500) New Shares with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, divided into seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class A Shares, seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class B Shares, seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class C Shares, seven million six hundred forty-four thousand four hundred ninety-two (7,644,492) Class D Shares and seven million six hundred forty-four thousand five hundred thirty-two (7,644,532) Class E Shares, each having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Funds, represented as stated here above RESOLVE to subscribe to all of the New Shares and to fully pay up the New Shares by contribution in cash, as follows:

Subscription and Payment

1) Subscription of thirty-two million thirty-eight thousand ninety-nine (32,038,099) New Shares by the Partnership, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each and fully paid up by contribution in cash, divided into:

- six million four hundred seven thousand six hundred thirteen (6,407,613) Class A Shares;
- six million four hundred seven thousand six hundred thirteen (6,407,613) Class B Shares;
- six million four hundred seven thousand six hundred thirteen (6,407,613) Class C Shares;
- six million four hundred seven thousand six hundred thirteen (6,407,613) Class D Shares;
- six million four hundred seven thousand six hundred forty-seven (6,407,647) Class E Shares;

2) Subscription of six million one hundred eighty-four thousand four hundred one (6,184,401) New Shares by the Parallel Fund, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each and fully paid up by contribution in cash, divided into:

- one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class A Shares;
- one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class B Shares;

- one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class C Shares;
- one million two hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-nine (1,236,879) Class D Shares;
- one million two hundred thirty-six thousand eight hundred eighty-five (1,236,885) Class E Shares;

The aggregate thirty-eight million two hundred twenty-two thousand five hundred (38,222,500) issued New Shares have been fully paid by contribution in cash so that the amount of three hundred eighty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars (USD 382,225.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

The non subscribing Shareholders hereby expressly agree with the subscription here above described.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to amend Article 7.1 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 7.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at six hundred fifty-four thousand two hundred twenty-five United States Dollars (USD 654,225.-) divided into sixty-five million four hundred twenty-two thousand five hundred Shares (65,422,500) as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares	13,084,492
Class B Shares	13,084,492
Class C Shares	13,084,492
Class D Shares	13,084,492
Class E Shares	13,084,532
TOTAL	65,422,500

All with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) per Share, being fully subscribed and entirely paid up."

All the resolutions were approved unanimously by the shares represented at the meeting.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Delvaux.

ONT COMPARU:

1) CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P. ("Partnership"), un Limited Partnership régi par le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Îles Caïmans, enregistré auprès du registre des Îles Caïmans sous le numéro WK-15195, représenté par son "general partner" CVC Capital Partners Asia II Limited ("CVCP Asia II Limited"), une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Îles Caïmans, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453;

2) CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A, L.P. ("Parallel Fund"), un Limited Partnership régi par le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Îles Caïmans, enregistré auprès du registre des Îles Caïmans sous le numéro WK-15194, représenté par son general partner CVCCP Asia II Limited;

Le Partnership et le Parallel Fund sont ci-après collectivement appelés les "Fonds";

3) M. Won Sik Min, demeurant à 103-2002, Parktown Daelim Apt., Sunae-dong, Bundang-gu, Seongnam-si, Gyeonggi-do, Corée du Sud, préférant être contacté à Winiamando, 9F Raebe ssant bldg. 147-17 samsung 1 dong, Kangnam-gu, Séoul, Corée du Sud;

- 4) M. Yeon-Kyu Jeon, demeurant à 114-1002, Sammaeul Apt., 1121 Hogyedong, Dongan-gu, Anyang-si, Gyeonggi-do, Corée du Sud;
 - 5) M. Jin Tae Kim, demeurant à 15-21 Youido-Dong Youngdungpo -Gu, Séoul 150-706, Corée du Sud;
 - 6) M. Yang Woo Han, demeurant à 202-801, Hyundai Apt., Pyeongchon-dong, Dongan-gu, Anyang-si, Gyeonggi-do, Corée du Sud;
 - 7) M. Joo Ha Kim, demeurant à 110-201, Family Apt., 150 Munjeong-dong, Songpa-gu, Séoul, Corée du Sud;
 - 8) M. Andrew J. Brennan, demeurant à 22 Meadowlark Road, Lyme, Connecticut 06371, Etats-Unis d'Amérique;
 - 9) M. Woong Il Lee, demeurant à Hyundai Villa B-101, Banpo-dong, Seocho-gu, 728-37, Séoul, Corée du Sud;
 - 10) M. Jae Eok Shim, demeurant à 371-302 Samick Soweol Apt., Okum-dong, Kunpo-si, Gyeonggi-do, Corée du Sud;
- ici représentés par Me Guillaume Tryhoen en vertu de dix procurations données par les associés susmentionnés de la Société.

Les associés présents ou représentés à la réunion sont associés de WM Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.441 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 août 2007, sous le numéro 1.711, page 82115;

Les associés, représentés comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée à tous les associés en date du 19 mai 2009, toutes parts sociales étant nominatives;
- Que les associés présents ou représentés à la réunion ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont repris sur une liste de présence; laquelle liste de présence restera attachée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des associés représentés et le notaire instrumentant;
- Que lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci;
- Qu'il est rappelé que les parts sociales détenues en nom propre par la Société, comme indiqué sur la liste, le sont à titre d'information seulement et qu'elles ne donnent lieu à aucun droit de vote aussi longtemps qu'elles sont détenues directement par la Société elle-même;
- Qu'il ressort de ladite liste de présence que la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société (les "Associés") sont représentés à la présente réunion, laquelle est par conséquent dûment constituée en vertu de l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et peut donc valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour suivant:

a) Augmentation de capital d'un montant de trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 382.225,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-douze mille dollars américains (USD 272.000,-) à six cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 654.225,-) par l'émission de trente-huit millions deux cent vingt-deux mille cinq cents (38.222.500) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) chacune, représentées par sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe A, sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe B, sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe C, sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe D et sept millions six cent quarante-quatre mille cinq cent trente-deux (7.644.532) parts sociales de Classe E, pour être entièrement libérées à leur valeur nominale;

b) Souscription et paiement intégral par le Partnership, représenté par son général partner CVCCP Asia II Limited, de trente-deux millions trente-huit mille quatre-vingt-dix-neuf (32.038.099) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) chacune, représentées par six millions quatre cent sept mille six cent treize (6.407.613) Nouvelles Parts Sociales de Classe A, par six millions quatre cent sept mille six cent treize (6.407.613) Nouvelles Parts Sociales de Classe B, par six millions quatre cent sept mille six cent treize (6.407.613) Nouvelles Parts Sociales de Classe C, par six millions quatre cent sept mille six cent quarante-sept (6.407.647) Nouvelles Parts Sociales de Classe E, par apport en numéraire d'un montant total de trois cent vingt mille trois cent quatre-vingt dollars américains virgule quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 320.380,99);

c) Souscription et paiement intégral par le Parallel Fund, représenté par son général partner CVCCP Asia II Limited, de six millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent un (6.184.401) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) chacune, représentées par un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe A, par un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe B, par un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe C, par un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe D et un million deux cent trente-six mille huit cent

quatre-vingt-cinq (1.236.885) Nouvelles Parts Sociales de Classe E, par apport en numéraire d'un montant total de soixante et un mille huit cent quarante-quatre dollars américains virgule zéro un cents (USD 61.844,01);

d) Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré"); et

e) Divers.

- Que, sur base de l'agenda, les Associés ont pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 382.225,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-douze mille dollars américains (USD 272.000,-) à six cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 654.225,-) par l'émission de trente-huit millions deux cent vingt-deux mille cinq cents (38.222.500) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) chacune, représentées par sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe A, sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe B, sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe C, sept millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.644.492) parts sociales de Classe D et sept millions six cent quarante-quatre mille cinq cent trente-deux (7.644.532) parts sociales de Classe E, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les Fonds, tels que représentés ci-dessus, DECIDENT de souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et de payer les Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire comme suit:

Souscription et Paiement

1) Souscription de trente-deux millions trente-huit mille quatre-vingt-dix-neuf (32.038.099) Nouvelles Parts Sociales par le Partnership, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) entièrement libérées par apport en numéraire, représentées par:

- six millions quatre cent sept mille six cent treize (6.407.613) Nouvelles Parts Sociales de Classe A;
- six millions quatre cent sept mille six cent treize (6.407.613) Nouvelles Parts Sociales de Classe B;
- six millions quatre cent sept mille six cent treize (6.407.613) Nouvelles Parts Sociales de Classe C;
- six millions quatre cent sept mille six cent treize (6.407.613) Nouvelles Parts Sociales de Classe D; et
- six millions quatre cent sept mille six cent quarante-sept (6.407.647) Nouvelles Parts Sociales de Classe E.

2) Souscription de six millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent un (6.184.401) Nouvelles Parts Sociales par le Parallel Fund, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) entièrement libérées par apport en numéraire, représentées par:

- un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe A;
 - un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe B;
 - un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe C;
 - un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-dix-neuf (1.236.879) Nouvelles Parts Sociales de Classe D;
- et
- un million deux cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-cinq (1.236.885) Nouvelles Parts Sociales de Classe E.

Les trente-huit millions deux cent vingt-deux mille cinq cents (38.222.500) Nouvelles Parts Sociales émises ont été entièrement libérées par apport en numéraire de sorte que le montant de cent trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 382.225,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Les Associés qui ne souscrivent pas déclarent expressément être d'accord avec la souscription décrite ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés DECIDENT de modifier l'Article 7.1 des statuts de la Société qui sera lu dorénavant comme suit:

" **Art. 7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la société est fixé à six cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 654.225,-) représenté par trente-huit millions deux cent vingt-deux mille cinq cents (38.222.500) parts sociales comme suit:

CLASSE DES PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Classe A	13.084.492
Classe B	13.084.492
Classe C	13.084.492

Classe D	13.084.492
Classe E	13.084.532
TOTAL	65.422.500

Toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) et intégralement souscrites et libérées."

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des parts sociales représentées à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à 2.500,- Euros.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: G. TRYHOEN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 juin 2009, LAC/2009/21677. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009094454/301.

(090113581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, José CORREIA, Violène ROSATI et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093485/16.

(09011924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Mondialconstruction Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 71.404.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, CORREIA José, ROSATI Violene et SCHMIT Géraldine, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009093482/16.

(090111915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Maconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 63.057.

Faisant suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2009, la personne suivante est le gérant technique de la société et ce pour une durée indéterminée

Décision de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le mandat de gérant technique de Monsieur Robert André EVEN, né à Seumur en Auxois, France, le 07 août 1951. demeurant à F 57970 Yutz, 2, rue de Mulhouse, est révoqué avec effet immédiat. Décharge pleine et entière lui est donné pour l'exercice de son mandat à partir du 2 mai 2008.

Deuxième résolution

Monsieur Gaetano LEONARDI, né à Maurage-Hainaut, Belgique, le 1^{er} février 1957. demeurant à L-3429 Dudelange, 147. route de Burange est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointe avec la signature du gérant administratif.

InterFiduciaire
121. avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009093595/22.

(090111961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Beaubien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 111.814.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2009

Les nouveaux administrateurs réunis en Assemblée Générale Ordinaire acceptent la démission de leur postes d'administrateur de:

- Monsieur Artur Jorge Do Carmo Feliciano, employé, né à Portimao (P) le 16 juillet 1972, demeurant à L-9122 Schieren 33 rue de la Gare.

- Monsieur Jean-Claude Huberty, employé privé, né à Luxembourg le 17 août 1963, demeurant à L-7416 Brouch 31 rue du Village, administrateur-délégué.

- Monsieur Jean-Claude Huberty démissionne de son poste d'administrateur-délégué.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- M. Marc Senne, chef de chantier, né à Crehange (F), le 15 juillet 1962, demeurant à F-57730 Folschviller 8 rue de Lelling.

- M. Da Costa Pais Joël, employé privé, né à Odivelas/Loures, (P) le 14 avril 1969, demeurant à L-3744 Rumelange 12 rue des Prés.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Référence de publication: 2009093661/23.

(090111912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Industrial Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2009

Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté, avec effet au 9 avril 2009, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Ahcène BOULHAIS viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

* Monsieur Pedro HERNANDO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 9 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.

A. BOULHAIS / P. HERNANDO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009093602/25.

(09011936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Thai Brasserie & Restaurant (T.B.R.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 36.705.

—
EXTRAIT

Il résulte:

- D'une assemblée générale extraordinaire approuvant la cession d'une part sociale entre Mme S. TANGCHITHUL, cédante et M. B. ZIMMER, cessionnaire

Depuis le 27/05/2002 les associés de la société T.B.R. détiennent l'entière responsabilité des parts sociales comme suit:

- Madame Tangchithul Suchitra, indépendante, demeurant professionnellement 72, ave G. Diderich à L-1420 Belair	209 parts
- Madame Tangchitkul Yaowalak, sans profession, demeurant 5/23 Saladaeng Road, Silom, Bangkok, Thaïlande	100 parts
- Monsieur Zimmer Bernard, employé privé, demeurant professionnellement 25A, bvd Royal à L-2449 Luxembourg	1001 parts
- Lyceum Trading Overseas Ltd, demeurant 17, Gr Xenopoulou, Cy-3106, Limassol, Cyprus N°60924 registered Cyprus	690 parts
- Au total:	2000 parts.

(Deux mille parts sociales de valeur nominale de 25 euro chacune pour un capital total de 50.000 euro).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093590/734/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090112219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

MGP Mahuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.262.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Julie Mossong demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009.

2. Monsieur Neil Richard Jones demeurant professionnellement, 1 Three Pacific Place, Queen's Road East, Hong Kong, Chine a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

3. Monsieur Alexander Jeffrey demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

4. Madame Delloula Aouinti, secrétaire général, née le 4 avril 1979 à Villerupt, France et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommé gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

5. Madame Christine Clarke, responsable de la gestion des actifs - Europe, née le 4 mai 1967 à Leeds, Royaume-Uni et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni a été nommé gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

6. Mademoiselle Joanne Fitzgerald, secrétaire général, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommé gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

Delloula Aouinti

Joanne Fitzgerald

Christine Clarke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour MGP Mahuta S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2009093740/34.

(090112468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

MGPA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.832.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 29 juin 2009

Il résulte desdites résolutions que:

Monsieur Thomas Lee demeurant professionnellement au 8 Shenton Way, #15-02 Singapore 068811, a été nommé gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Julie Mossong

- Neil Jones

- Simon Treacy

- Alexander Jeffrey

- Moonduck Kim

- James Quille

- Digby Okell

- Brett Straatemeier

- Michael Wilkinson

- Andrew Wood
- Thomas Lee

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour MGPA (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009093735/28.

(090112478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.799.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 15 juillet 2009

Lors de l'assemblée générale du 15 juillet 2009, les actionnaires ont pris la décision de renouveler les mandats des administrateurs de la Société de telle sorte qu'avec effet au 10 juillet 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se réunira en 2010 pour approuver les comptes annuels de l'année 2009, le conseil d'administration de la Société se compose ainsi:

- Christophe Gammal, Administrateur Résident;
- Marc Strobel, Administrateur CVC;
- Walter Schmidt, Administrateur Gestionnaire;
- Christian Leu, Administrateur Gestionnaire;
- Stuart Douglas Simpson, Administrateur Charterhouse;
- Christian Bernhard Fehling, Administrateur Charterhouse;
- Arthur Mornington, Administrateur Charterhouse.

Les actionnaires décident également de renouveler le mandat de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises à partir du 10 juillet 2009 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se réunira en 2010 pour approuver les comptes annuels de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ista Holdco 1 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009093722/26.

(090111902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

CTM-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 27.928.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 16 juillet 2009 de la société CTM-HOLDING que les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission de M Romain Thillens de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 16 juin 2009.
2. Nomination de M Robert van't Hoeft né le 13 Janvier 1958 à Schiedam, Pay-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction d'administrateur avec effet au 16 juin 2009 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CTM-HOLDING

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009093720/18.

(090112147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.
